

LA REINTEGRATION EN TEMPS PARTIEL POUR RAISON THERAPEUTIQUE / POUR MOTIF THERAPEUTIQUE (AGENTS IRCANTEC) A L'EXPIRATION DES DROITS A CONGES POUR RAISON DE SANTE / SUITE A UNE DISPONIBILITE D'OFFICE POUR RAISON DE SANTE

PIÈCES À FOURNIR POUR L'EXAMEN DU DOSSIER

- Le bordereau de saisine indiquant de manière détaillée son objet et les questions précises pour lesquelles il est nécessaire d'avoir un avis,
- La lettre de l'agent sollicitant sa reprise (voir modèle lettre de demande de l'agent se trouvant dans le bordereau de saisine),
- Le certificat médical du médecin autorisant la réintégration et ses conditions et précisant **la durée (de 1 à 3 mois) ainsi que la quotité de travail**,
- Tous les documents médicaux en possession de l'agent et relatifs à la pathologie, adressés **sous pli confidentiel** au Conseil Médical – Formation restreinte (comptes rendus opératoires, radiologiques, avis spécialisés, etc...),
- L'avis écrit du médecin du travail précisant si l'état de santé est compatible avec la reprise, si des aménagements de poste sont nécessaires (facultatif),
- La fiche de poste détaillée et actualisée de l'agent,
- La notification de la CPAM pour reprise pour motif thérapeutique des agents IRCANTEC (facultatif)

Le secrétariat de l'instance, après primo instruction du dossier avec son président, se réserve le droit de solliciter d'autres justificatifs, selon les caractéristiques du dossier à instruire.